

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2015**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 08/09/2015

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 21/09/2015

**Délibération n° D-2015-329**

Cession de parcelles impasse de Comporté

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Alain GRIPPON, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Monsieur Michel PAILLEY, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Agnès JARRY, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Carole BRUNETEAU, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christine HYPEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Fabrice DESCAMPS, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Elodie TRUONG, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Josiane METAYER, Monsieur Christophe POIRIER, Madame Isabelle GODEAU, Monsieur Amaury BREUILLE.

**Secrétaire de séance :** Elodie TRUONG

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Dominique JEUFFRAULT, ayant donné pouvoir à Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Jacques ARTHUR, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Nathalie SEGUIN, ayant donné pouvoir à Madame Isabelle GODEAU

**Excusés :**

Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Direction Urbanisme et Action  
Foncière**

**Cession de parcelles impasse de Comporté**

Monsieur Marc THEBAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

La Ville de Niort est propriétaire d'un ensemble immobilier constitué de bâtiments et terrains, dénommé Moulin de Comporté, situé impasse de Comporté.

Par délibération du Conseil municipal du 28 mars 2011, il avait été approuvé la cession de l'ensemble de ce site à un porteur de projet faisant suite à un compromis signé sous conditions suspensives et conditions particulières liées à des contraintes relatives au site et au projet présenté.

Depuis cette date, aucun acte authentique n'a réitéré ces accords, et l'acquéreur potentiel a complètement transformé le projet initial.

Ainsi un autre porteur de projet se propose d'acquérir une partie du site, composée d'un ancien silo, d'un ancien moulin et des terrains situés autour de ces bâtiments. L'ensemble de ces éléments est cadastré section BC :

N° 335 pour une superficie de.....	1 a 69 ca
N° 350 pour une superficie de .....	12 a 11 ca
N° 352 pour une superficie de .....	13 a 33 ca
N° 356 pour une superficie de .....	6 ca
N° 366 pour une superficie de .....	5 a 67 ca
N° 358 pour une superficie de .....	<u>24 a 18 ca</u>
Soit une superficie totale de .....	<u>57 a 04 ca</u>

Cette acquisition doit avoir lieu moyennant le prix principal de CENT SOIXANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE SEPT EUROS (169 847 €) conformément à l'avis de valeur délivré par France Domaine.

Cette acquisition est soumise à des conditions suspensives au profit de l'acquéreur, et à différentes servitudes liées à la configuration des lieux, relatées dans la promesse d'acquisition annexée aux présentes, et qui seront reprises dans l'acte authentique.

La recette sera imputée au budget de l'exercice.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la cession des parcelles ci-dessus désignées pour le prix de 169 847 euros au profit de ce nouveau porteur de projet, aux conditions relatées dans la promesse d'acquisition et qui seront réitérées par acte authentique ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'acte notarié à intervenir ;

- préciser que les frais liés à la réalisation de l'acte authentique seront à la charge de l'acquéreur.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	1

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGE**  
L'Adjoint délégué

Signé

Marc THEBAULT